



Ecole DOMINIQUE SAVIO

32 rue du Cœur Joyeux 59160 LOMME

03 20 92 38 03

comptabilitesaviolomme@gmail.com

CONTRAT FINANCIER DES FAMILLES

2026/2027

Dossier à rendre impérativement à réception

Chaque page doit être paraphée

1 – Contribution familiale

Etablissement sous contrat d'association, l'école DOMINIQUE SAVIO bénéficie d'une participation financière de l'Etat qui prend en charge les salaires des enseignants et de la Mairie de LOMME qui prend partiellement en charge certains frais de fonctionnement.

L'école Dominique Savio doit financer les frais de fonctionnement non couverts par le forfait communal ainsi que les dépenses d'entretien et de rénovation des bâtiments. Pour permettre la prise en charge de ces dépenses, **une contribution mensuelle familiale est demandée par élève de septembre à juin (10 mois).**

La grille de scolarité, basée sur le calcul du Quotient Familial – QF (Revenu Fiscal de Référence/Nombre de parts), permet de tenir compte à la fois du revenu des ménages et également du nombre d'enfants. Vous trouverez les informations nécessaires au calcul du Quotient Familial sur votre avis d'imposition.

Catégorie	Plancher QF	Plafond QF	Maternelle Contribution mensuelle/enfant	Elémentaire Contribution mensuelle/enfant
1	0	4 000	48 euros	43 euros
2	4 001	10 000	51 euros	46 euros
3	10 001	15 000	55 euros	50 euros
4	15 001	19 000	60 euros	55 euros
5	19 001	et plus	63 euros	58 euros

Afin d'appliquer la tranche tarifaire correspondant à votre situation, joindre l'avis d'imposition de 2025. A défaut, l'application de la tranche tarifaire la plus haute sera facturée.

Pour les familles dont les parents sont pacsés /séparés ou divorcés, fournir à l'établissement les avis d'imposition des 2 parents.

Seuls les cas suivants permettent de justifier l'absence d'un avis d'imposition :

- **Destitution d'autorité parentale du second parent (copie du jugement à fournir)**
- **Absence de reconnaissance de l'enfant par le second parent (copie du livret de famille à fournir)**
- **Décès d'un parent (copie du livret de famille à fournir)**

Ces documents restent confidentiels. **Si l'avis d'imposition est donné à l'école après la première facturation, il n'y aura pas de remboursement de la somme qui aura été trop perçue.** Le tarif sera appliqué lors de la réception des documents par la secrétaire-comptable.



Ecole DOMINIQUE SAVIO

32 rue du Cœur Joyeux 59160 LOMME

03 20 92 38 03

comptabilitesaviolomme@gmail.com

2 – Contribution volontaire

Les familles qui le souhaitent peuvent verser en complément de la contribution familiale une contribution volontaire dont le montant reste libre.

Ceci permet la mise en place d'une solidarité discrète entre les familles.

Nous remercions par avance les familles qui répondront favorablement à cette sollicitation.

3 – Fournitures scolaires

Depuis la rentrée de septembre 2025, **les fournitures scolaires seront entièrement prises en charge par l'école**, au même titre que les établissements publics de la Ville de Lille. Les élèves recevront tout le matériel nécessaire le jour de la rentrée.

ARBS : comme l'année précédente, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant directement sur le site de l'ARBS afin qu'il puisse obtenir ses manuels scolaires le jour de la rentrée.

4 – Forfait activités pédagogiques et culturelles

Son montant, pour cette année, est de **4,50€** /élève/mois, de septembre à juin.

Ce forfait permet la prise en charge des activités pédagogiques spécifiques, des frais d'intervenants et des petites sorties pédagogiques. En cas d'organisation durant l'année d'une sortie pédagogique plus importante, une participation complémentaire pourra être demandée.

En cas de non-participation de l'enfant à une activité pédagogique et culturelle, ce montant forfaitaire ne sera pas remboursé.

5a- Association de parents d'élèves (A.P.E.L.)

Vous êtes tous conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'APEL à l'Ecole Dominique Savio afin de statuer sur le bilan moral et financier de l'association. La date de l'Assemblée vous sera communiquée ultérieurement.

5b- Cotisation A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) - Facultatif

La cotisation APEL est facturée en une fois au mois de septembre à l'aîné de la famille fréquentant un établissement privé catholique.

Son montant est fixé à 15 € (12 € pour l'APEL nationale et 3 € pour l'APEL Dominique Savio).

Si l'enfant aîné de la famille cotise à l'APEL dans un autre établissement privé catholique, le montant de la cotisation à régler à l'école Dominique Savio sera de 3 € - **merci de nous fournir le certificat de scolarité 2026/2027 de l'aîné début septembre.**

6 – Etude et garderie

La garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h20, et le soir de 16h30 à **18h30**.

L'étude est accessible à partir du CP de 16h30 à 17h30, au-delà, les enfants rejoignent la garderie.



Ecole DOMINIQUE SAVIO

32 rue du Cœur Joyeux 59160 LOMME

03 20 92 38 03

comptabilitesaviolomme@gmail.com

Etude	5 €/étude occasionnelle	24 € en forfait pour le mois (à partir de 5 études/mois)
Cantine	6 €/repas occasionnel	5€50 par repas régulier (à partir de 5 cantines/mois) * Dans le cas d'un enfant allergique, justifié par un P.A.I., devant amener ses propres repas, le service et la garderie sur le temps du midi seront facturés 3,50 € par jour.
Garderie du matin	5 € pour une heure	22 € en forfait pour le mois (à partir de 5 garderies/mois)
Garderie du soir	5 € pour une heure	22 € en forfait pour la 1 ^{ère} heure de garderie (à partir de 5 garderies / mois) 38 € en forfait pour les 2 heures de garderie (à partir de 5 garderies/mois)

La garderie le soir se termine à 18h30 très précise. Au-delà de cet horaire, il vous sera facturé un supplément de 10 € par enfant et par quart d'heure de retard entamé.

7 - Règlement des factures

Vous recevrez chaque mois, de septembre à juin, une facture reprenant en fonction des situations les éléments présentés ci-dessus.

Attention : les services de restauration, garderie et étude sont facturés le mois suivant (d'octobre à juillet).

8 - Modalités de règlement

Nous portons à votre attention que **les paiements en espèces ne sont plus acceptés.** Cette décision vise à renforcer la sécurité de vos paiements, simplifier la gestion et améliorer la traçabilité des paiements au niveau comptable tout en facilitant votre quotidien et celui du personnel en charge de l'encaissement grâce aux paiements automatisés et dématérialisés.

Sont concernées par cette mesure les règlements suivants :

- La contribution mensuelle des familles
- Les activités artistiques & sportives (piscine, ...)
- La contribution fond immobilier
- Les heures d'étude, de garderie, ainsi que les repas à la cantine.



Ecole DOMINIQUE SAVIO

32 rue du Cœur Joyeux 59160 LOMME

03 20 92 38 03

comptabilitesaviolomme@gmail.com

Nous vous encourageons vivement **à opter pour le prélèvement automatique SEPA**, la solution la plus pratique et la plus sécurisée :

- Plus besoin de se déplacer ou de penser aux échéances
- Paiements automatiques et tracés
- Possibilité d'échelonnement selon vos besoins

Par défaut, **les prélèvements seront effectués le 15 de chaque mois.**

Le prélèvement nécessite de remplir les documents prévus pour leur mise en place.

Pour toute question sur la mise en place du prélèvement SEPA par l'école, veuillez contacter le secrétariat.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement qui étudiera avec vous votre situation.

En cas de rejet de prélèvement ou chèque impayé, les frais bancaires vous seront facturés en sus.



Ecole DOMINIQUE SAVIO

32 rue du Cœur Joyeux 59160 LOMME

03 20 92 38 03

comptabilitesaviolomme@gmail.com

ENGAGEMENT FINANCIER 2026/2027

feuille à rendre au secrétariat avec le dossier d'inscription

Madame : _____

Monsieur : _____

parent(s) ou responsable(s) légal (aux) de l'enfant : _____

scolarisé(e) pour l'année 2026/2027 à l'école Dominique Savio :

- ont pris connaissance des tarifs et des conditions de règlement pour l'année scolaire 2026/2027 et **s'engagent à régler dans les délais prévus l'intégralité des frais scolaires et annexes** (*cantine, garderie, étude, voyages scolaires, ...*)

Participation financière :

Tarif normal

Tarif réduit (**joindre IMPERATIVEMENT les avis d'imposition**)

- optent pour le règlement de leur facture :

Par prélèvement automatique vers le 15 du mois, de septembre à juillet

(joindre le RIB et l'autorisation de prélèvement complété : Mandat SEPA)

Par chèque avant le 15 du mois, de septembre à début juillet (*à l'ordre de « OGEC Dominique Savio »*)

- Adhésion A.P.E.L.

Oui un aîné cotise à l'APEL dans un autre établissement privé* Non

***Je joins obligatoirement début septembre le certificat de scolarité de l'aîné**

La cotisation de 15€ sera imputée sur la facture de septembre

- Pour les parents séparés, divorcés, veuillez nous préciser le mode de facturation souhaité :

facturation 50/50

facturation semaine paire/impair

autres, précisez : _____

Et nous joindre **impérativement** l'avis de jugement

Fait à _____, le _____

Signature Madame :

Signature Monsieur :